

Les études de médecine et le nombre des diplômés dans les années futures.

Paru en allemand dans le N^o 47.

La question de la pléthore dans les professions libérales a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Mais on s'est peu occupé jusqu'ici des effets de la pléthore dans l'avenir, si ce n'est par quelques chiffres qui, basés sur l'état de choses présent et passé, ont poussé à certaines conjectures. Les questions d'importance capitale cependant n'ont

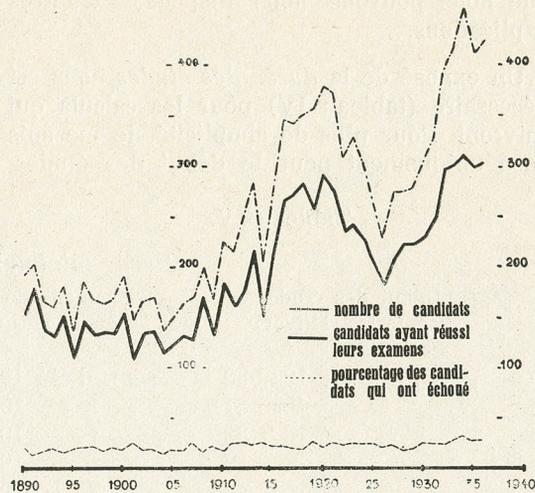
été ni posées, ni résolues. Mentionnons par exemple: «Combien d'étudiants compteront nos Universités et leurs diverses branches dans les années futures?» «Comment se manifesterà et s'exercera la pression de la pléthore?» «Quelle sera l'évolution des professions libérales, et dans quelle mesure pourront-elles admettre une augmentation de leur effectif?» «Combien de temps faudra-t-il pour que disparaisse l'excédent des diplômés s'échelonnant entre l'Université et la pratique?» etc.

Un fait prouvé est que les avertissements, si pressants soient-ils, lancés au sujet des facteurs intérieurs et extérieurs qui influencent la question n'atteignent pas leur but, de sorte que le nombre des étudiants s'accroît de façon inquiétante (1890: 1589; 1935: 6644). De tels avertissements, surtout s'ils émanent des groupements professionnels intéressés, peuvent tout au plus influencer la répartition de l'effectif total entre les diverses branches. Mais l'effectif total lui-même ne saurait être réduit que si les facteurs sur lesquels repose le choix d'une profession — et qui déterminent ce choix —, perdent de leur valeur. Aussi longtemps qu'il en sera autrement, le nombre des étudiants continuera à augmenter. L'énumération des facteurs intérieurs et extérieurs auxquels il vient d'être fait allusion est uniquement du ressort de l'économie publique; elle n'appartient pas à la politique professionnelle et dépasse le cadre du présent travail.

Je n'ai ni la possibilité, ni la prétention de répondre aux questions posées au début. Une réponse exacte ne saurait être donnée, car les facteurs extérieurs auxquels est soumis l'enseignement supérieur et universitaire jouent un rôle beaucoup plus grand que la politique professionnelle ou les questions d'ordre interne relatives à l'enseignement.

Nous essaierons cependant d'examiner de plus près le problème et de fixer en chiffres le facteur «accroissement probable» pour les années à venir. Le Service fédéral de l'hygiène publique, notamment, a fourni des données très intéressantes concernant les examens fédéraux de médecine. C'est sur celles-ci que nous avons basé nos calculs pour les tableaux suivants:

Tableau I.
Examens de sciences naturelles.



Le tableau I indique les résultats des examens de sciences naturelles depuis 1890. La première courbe à partir d'en haut représente le nombre des candidats, et la deuxième (plus épaisse), ceux d'entre eux qui les ont réussis. L'espace se trouvant entre les deux courbes comprend les candidats qui ont échoué.

Le pointillé au bas du tableau représente le *pourcentage* des candidats repoussés. Nous y reviendrons par la suite.

Tableau II.
Examens d'anatomie et de physiologie.

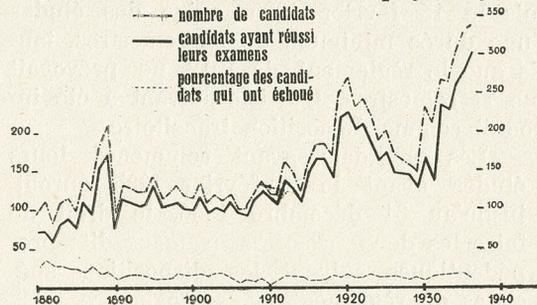
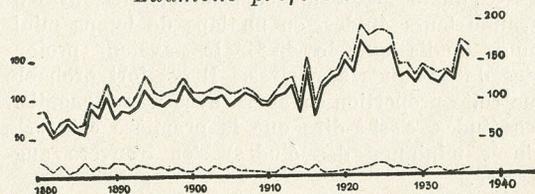


Tableau III.
Examens professionnels.



Les tableaux II et III ont été établis sur les mêmes bases que le tableau I, de sorte que nous pouvons nous dispenser d'autres explications.

Un exposé de la *durée des études* nous est nécessaire (tableau IV) pour les calculs qui suivront. Pour plus de simplicité, je me suis basé uniquement pour le début des études,

sur le *semestre d'hiver*, et pour la fin des études — celles-ci étant achevées dans un délai minimum — sur les examens de printemps. Il est vrai que les examens finaux ont également lieu en automne, mais je ne voudrais pas tenir compte de ce fait; il est insignifiant, étant donné que nous nous appuyons sur l'année civile et non sur le semestre universitaire.

Tableau IV.

		<i>Durée minimum des études</i> *).			
Début des études (semestre d'hiver)		Examens de sciences natur.	Examens d'anatomie- physiologie	Examens profes- sionnels, au plus tôt	
<i>ancien règlement</i>	d'hiver 1929/30	sem. d'été 1930	sem. d'hiver 1931/32	printemps 1935	
	1930/31	» 1931	» 1932/33	» 1936	
	1931/32	» 1932	» 1933/34	» 1937	
	1932/33	» 1933	» 1934/35	» 1938	
	1933/34	» 1934	» 1935/36	» 1939	
<i>nouveau règlement</i>	sem. d'hiver 1934/35	sem. d'été 1935	sem. d'hiver 1936/37	printemps 1941	
	» 1935/36	» 1936	» 1937/38	» 1942	
	» 1936/37	» 1937	» 1938/39	» 1943	
	» 1937/38	» 1938	» 1939/40	» 1944	
	» 1938/39	» 1939	» 1940/41	» 1945	
	» 1939/40	» 1940	» 1941/42	» 1946	
	» 1940/41	» 1941	» 1942/43	» 1947	

Relevons encore ce qui suit au sujet du tableau IV:

On sait que le règlement modifié des examens fédéraux de médecine, en vigueur depuis le 15 février 1935, exige des études d'une durée minimum de 13 semestres, tandis que le règlement de 1912 ne prévoyait que 11 semestres. L'article suivant a été introduit comme disposition transitoire:

«Les candidats ayant commencé leurs études avant le 15 février 1935 auront, jusqu'au 31 décembre 1936, le droit de faire les deux premiers examens dits propédeutiques suivant les dispositions spéciales du règlement du 29 novembre 1912.

*) Sous l'ancien règlement, le 55 % environ des candidats aux examens professionnels avaient terminé leurs études en un laps de temps minimum, tandis que le 45 % les avaient prolongées de quelques semestres. Il est fort probable que cette proportion changera avec la prolongation des études, c'est-à-dire que la première catégorie (durée minimum des études) s'en trouvera augmentée.

Pour les examens professionnels, ce délai est prolongé jusqu'au 31 décembre 1939.»

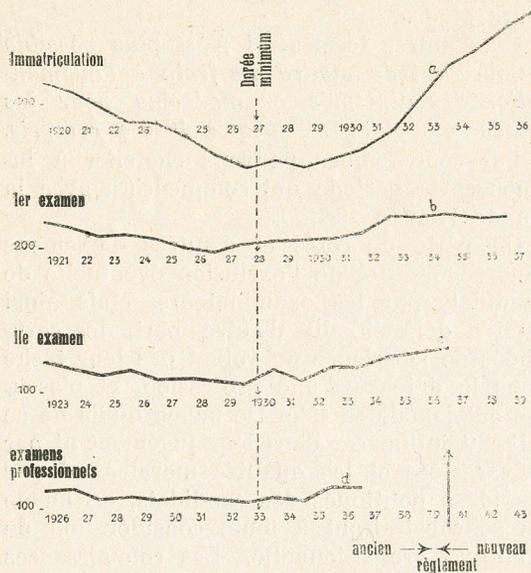
Le cours des études est donc le suivant:
Début des études

	Ancien règlement	Nouveau règlement
jusqu'au I ^{er} examen:	2 sem.	2 sem.
I ^{er} au II ^e examen:	3 »	3 »
II ^e examen jusqu'au examens professionnels:	6 »	8 »
	11 sem.	13 sem.

Le changement apporté, ainsi qu'il ressort du tableau IV, n'exercera pleinement ses effets qu'en 1940, attendu qu'à ce moment aucun candidat n'aura à passer ses examens finaux, si ce n'est les candidats qui auraient eu la possibilité de les passer en 1939, mais qui, plus ou moins volontairement, ont prolongé leurs études de deux semestres au moins.

Si l'on compare les tableaux I—IV et qu'on y ajoute la courbe déterminant le nombre des étudiants, on obtient le résultat suivant:

Tableau V.



Le tableau V indique la durée minimum des études; la ligne brisée verticale en fournit un exemple. Ainsi les étudiants immatriculés en 1936 (1^{re} courbe en partant d'en haut) pourront passer leurs examens en sciences naturelles en 1937/38 (2^e courbe), en 1939 les examens d'anatomie et physiologie (3^e courbe) et en 1943 les examens professionnels (4^e courbe). Ce tableau représente en quelque sorte une combinaison des courbes et tableaux précédents, qui nous permet d'établir avec une certaine exactitude, pour les années 1937 à 1943 tout au moins, le nombre des diplômes qui seront délivrés. La courbe a) prouve clairement l'augmentation énorme des étudiants en médecine depuis 1928. Les courbes b), c) et d) indiquent les résultats des examens propédeutiques et finaux, en tenant compte seulement des candidats qui les ont réussis.

Il est intéressant de suivre le chemin parcouru par la courbe b) (1^{er} examen), pendant ces dernières années surtout. Malgré le mouvement ascendant de la courbe a), elle demeure presque horizontale. Je suis néanmoins convaincu qu'elle ne se maintiendra pas plus longtemps à ce même niveau. Une hausse peut être prévue déjà pour l'année prochaine, car d'une part, le nombre des étudiants en médecine augmente d'année en

année, et d'autre part, les candidats repoussés pendant les années 1933 et suivantes (voir tableau I) ne manqueront pas de se présenter à nouveau. Il est certain que peu de candidats renonceront à la profession médicale pour avoir subi un échec à l'examen de sciences naturelles.

Le chemin suivi par les courbes V a), b) et c) permet de conclure que le nombre des diplômés ne diminuera *en aucun cas* au cours des années prochaines, mais qu'il augmentera au contraire lentement. Seules les années 1940 et 1941 feront exception. Comme nous l'avons déjà dit, aucun candidat en médecine, en raison des nouvelles dispositions, n'aura achevé en 1940 les études minimums requises pour les examens finaux, de sorte que seuls les étudiants qui, de leur propre chef ou à la suite d'échecs lors d'examens précédents ont prolongé leurs études jusqu'à 13 semestres au minimum, pourront passer leurs examens professionnels. Du fait qu'un certain nombre de candidats de cette catégorie profiteront sans aucun doute de cette possibilité, les candidats qui se présenteront aux examens finaux de 1941 comprendront principalement des étudiants ayant terminé leurs études dans le délai minimum requis. *)

Veut-on exprimer en chiffres les courbes V c) et d), on constate que pendant ces cinq dernières années la courbe d) (examens finaux) suit exactement dans ses oscillations la courbe c) (II^e examen propédeutique), tout en présentant sur celle-ci une baisse de $\frac{1}{4}$.

Nous constatons donc ce qui suit:

Augmentation à l'époque du deuxième examen propédeutique:

1933—34: 19 % (examens finaux 1937)

1934—35: 7,5 % (» » 1938)

1935—36: 10 % (» » 1939)

Si l'on retranche un quart de ces pourcentages, on peut, pour les examens professionnels futurs, établir approximativement ce qui suit:

(Nombre de diplômés en 1936: 152)

Augmentation pour 1937, environ 15 %

= environ 174 diplômés

*) En ce qui concerne la durée minimum des études, voir page 634, note en bas de page.

Augmentation pour 1938, environ 5 %
= environ 182 diplômés

Augmentation pour 1939, environ 7 %
= environ 194 diplômés.

Pour les années suivantes, nous devons nous reporter aux courbes V a) et b), ainsi qu'aux tableaux I et II. L'évolution suivie jusqu'ici ne permet d'espérer aucune diminution. Il est en outre difficile de calculer l'accroissement probable.

Les chiffres suivants devraient néanmoins correspondre à peu près à la réalité:

Tableau VI.

Nombre approximatif des diplômés en médecine pour les années futures.

1937,	environ	170 *
1938,	»	175
1939,	»	185
1940)		
1941)	»	190
1942	»	200
1943,	au-delà de 200.	

Quant aux années qui suivront, le nombre des diplômés dépendra du nombre d'étudiants en médecine, un facteur qui n'a pas encore pu être déterminé à ce jour. Mais l'évolution des choses ne permet pas d'être optimiste.

Il convient de relever encore le fait suivant: les étudiants qui passeront leurs examens professionnels en 1943 étudient déjà aujourd'hui. Ils ne peuvent donc plus être influencés en ce qui concerne le choix d'une profession, et de la profession médicale en particulier. Même un *numerus clausus* entrant immédiatement en vigueur n'aurait qu'un effet minime, attendu que des dispositions transitoires donnant le droit de passer les examens suivant l'ancien règlement, ont été créées

*) Le présent travail était déjà terminé au moment où les chiffres concernant les diplômes délivrés au printemps 1937 nous ont été fournis. D'après ceux-ci, les chiffres ci-dessus seraient plutôt trop bas. Nous notons au printemps 1937 116 nouveaux médecins (tous de nationalité suisse), chiffre qui n'a jamais été atteint en une demi-année. Quant aux examens d'automne, les diplômes délivrés à cette époque de l'année représentent en général les $\frac{2}{3}$ de ceux délivrés au printemps.

pour les étudiants ayant déjà commencé leurs études.

En d'autres termes: *Il n'est plus possible aujourd'hui de mettre un frein à l'augmentation des diplômés en médecine pour les années qui viennent, jusqu'à 1943 y compris.*

Par contre, nous pouvons chercher à influencer la période qui commencera avec la fin de l'année 1943.

On parle de côtés et d'autres d'examens plus sévères, et de l'exclusion éventuelle de candidats par les examinateurs. Mais ainsi qu'il a déjà été dit d'autre part, les coryphées de la science ne voient pas leur tâche dans la défense d'une profession, et n'assumeront jamais ce rôle. De même qu'ils ne se laissent influencer dans leur jugement ni par le caractère et les qualités morales, ni par les idées politiques des candidats, de même ils se soustrairont à toute considération de politique professionnelle. Les connaissances scientifiques seules entrent pour eux en ligne de compte et ce sont elles, uniquement, qu'ils ont à examiner. L'appréciation des examinateurs — «suffisant» ou «insuffisant» — se rapporte exclusivement à la formation scientifique du candidat, et ne doit rien avoir à faire avec la pléthore dont souffre leur profession.

Il est donc faux, à mon avis, d'attendre du corps enseignant de nos universités la solution du problème «pléthore». Celui-ci doit-il vraiment être résolu, et de façon définitive, c'est l'Etat qui doit intervenir.

Les tableaux I—III prouvent que les professeurs ont toujours observé, à cet égard, une attitude passive, bien que la pléthore ait déjà été constatée il y a plusieurs années. La courbe se trouvant au bas de ces tableaux (en pointillé) indique le pourcentage des candidats qui ont échoué. Dans le tableau I (examens de sciences naturelles), la courbe est légèrement ascendante depuis 1890. Dans le tableau II, elle tombe à peine, tandis qu'elle accuse une forte baisse dans le tableau III (examens finaux).

Les examinateurs estiment visiblement, et ce, de plus en plus, que quand un candidat, après avoir surmonté tous les obstacles, se présente aux examens finaux, il ne doit pas être traité avec une sévérité excessive: non seulement ses espoirs, mais encore tout son

avenir risqueraient sinon d'être détruits. En outre, il est clair que de l'avis des examinateurs, les examens de médecine et la question de la pléthore sont deux problèmes nettement séparés.

On ne peut, après réflexion, qu'approuver cette manière de voir. Nul doute qu'il existe un moyen permettant de diriger dans une autre voie, avant que temps et argent n'aient été perdus, les candidats non capables ou qui constituent l'excédent. Cela ne signifie naturellement pas que tout candidat, une fois autorisé à faire ses études, doive inévitable-

ment passer avec succès tous ses examens. Mais la sélection des jeunes gens qui se destinent aux études, telle que l'exige une juste limitation de l'admission aux carrières libérales, ne doit pas être pratiquée dans les universités. Les examens universitaires ont pour but unique d'évaluer objectivement le savoir des candidats et ne doivent pas être abaissés au rang de simple barrière destinée à défendre les intérêts d'une profession.

Secrétariat général
des institutions du corps médical suisse,
Service de statistique: *Wildeisen*.

Rapport des experts de la Suval.

Nous ne sommes pas encore à même, à notre grand regret, de fournir aux médecins de la Suisse romande la traduction française du rapport des experts de la Suval, annoncée pour octobre 1937 par le Département fédéral de l'économie publique dans sa lettre du

10 septembre dernier (voir Bulletin professionnel N° 45/1937, p. 506). En effet, plus de cinq mois après la publication du texte allemand, cette traduction ne nous a pas encore été remise.
La rédaction.

Offizielle Bekanntmachungen	Communications officielles	Comunicazioni ufficiali
--	---------------------------------------	------------------------------------

Kongresskalender.

29. Januar 1938: Tagung der Freien Vereinigung schweizerischer Physiologen im Physiologischen Institut Basel.
24. April 1938: Schweiz. Vereinigung gegen die Tuberkulose: Wissenschaftliche Sitzung.
7./8. Mai 1938: 25. Jahresversammlung d. Schweizerischen Röntgengesellschaft in Bern.
20.—22. Mai 1938: Schweizerische Gesellschaft für Chirurgie, 25. Jahresversammlung in Bern.
21./22. Mai 1938: Schweizerische Gesellschaft für Innere Medizin, Jahresversammlung in Basel.

Dieser Nummer liegt das Inhaltsverzeichnis des Jahrganges 1937 bei.

Ce numéro contient la table des matières pour l'année 1937.

Aerztesyndikat

für die Wahrung wirtschaftlicher Interessen.

Der Vertrag mit der Firma A. Hörning, Apotheke in Bern, ist infolge Kündigung auf den 1. Januar 1938 ausser Kraft gesetzt.

Aerztesyndikat.

Stellenvermittlung.

Office central de placement.

Bern, Choisystrasse 15. Tel. 28.528

Redaktionsschluss für den Stellenvermittlungsanzeiger jeweilen Montag Morgen. — Délai d'envoi des annonces pour l'Office de placement: lundi matin.

Alle Offerten auf diese *Chiffre-Insertate* sind zu adressieren an die Zentrale für ärztliche Stellenvermittlung, Choisystr. 15, Bern.

Prière d'adresser toutes les offres concernant les annonces sous chiffre, à l'Office central de placement, Choisystr. 15, Berne.

Insertionen für die Rubrik Stellenvermittlung sind zu adressieren an die Zentrale für ärztliche Stellenvermittlung, Choisystr 15, Bern.

An den Verlag Huber adressierte Annoncen werden von letzterm nach dem Insertionstarif berechnet.

Praxisofferten.

Clientèle à remettre.

Sehr schönes Arztheim mit nachweisbar sehr gut gehender, 20jähr. Praxis (Selbstdispensation) in aufblühendem, deutschsprachigem Bezirkshauptort an tüchtigen Kollegen zu verkaufen.

Offerten unter Chiffre 189.